

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 14 juin 2012

Présidence

Madame Valérie JAGGI WEPF, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est plus de 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Je rappelle que M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL s'est excusé pour cette séance ainsi que :

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CHEVALLEY, Anilda DEWARRAT, Maryse SCHNEIDER, Fanny SPICHIGER, Maximilien BERNHARD, Julien BOURGNON, Laurent GABELLA, Nunzio INDULSI, Boris RICHARD, Nicola SCHIRINZI, Paul-Arthur TREYVAUD, Giancarlo VALCESCHINI, Dominique VIQUERAT et Christian WEILER.

Membres absents :

Mme la Conseillère Louisa DIAZ.

Membres présents	84
Membres excusés	14
Membres absents	1
Effectif actuel	99

2. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre dimanche dernier le décès du papa de notre ami et collègue M. le Conseiller Maximilien BERNHARD.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux. Au nom du Conseil communal, je vous adresse, à vous et votre famille, mes plus sincères condoléances. Que ces quelques paroles vous apportent, un peu de réconfort dans cette douloureuse épreuve qu'est la perte d'un papa.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Jetons de présence

Cette année, pour la première fois, les jetons de présences ne vous sont pas remis de mains à mains lors du dernier Conseil. Ceux-ci vous seront versés durant ce mois sur le compte que vous avez préalablement transmis en début de législature.

Un courriel vous sera adressé demain pour de plus amples précisions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Anniversaire

Pour terminer sur une note plus festive, ce soir, j'ai le plaisir de souhaiter tous mes vœux et un joyeux anniversaire à Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY qui fête un chiffre rond important. Je ne vous le donnerai pas, vu qu'il s'agit d'une dame !

(Applaudissements)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendons :

- Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
- Une Question de Mme la Conseillère Aude BRIAND
- Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Une Intervention de M. Pierre ARNABOLDI

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :

Non, Mme la Présidente.

4. PRÉAVIS N° PR12.12PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'230'000.-- POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE BÂTIMENTS SCOLAIRES EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE.

 MONSIEUR JACQUES LEVAILLANT, RAPPORTEUR.

*Composition de la
commission*

MM. les Conseillers Steves BUCHS, Bexhet HALIMI, Jean-Louis KLAUS remplaçant Stéphane BALET, Jacques LEVAILLANT, Nicola SCHIRINZI, Jean-Claude TÉTAZ, Giancarlo VALCESCHINI. M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jacques LEVAILLANT ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble
du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR12.12PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de mise en conformité des bâtiments scolaires des 4 Marronniers, de la Place d'Armes, de Fontenay, du Près-du-Lac, du Cheminet, de la Villette, de la Passerelle.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'230'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3554 « Sécurisation feu/volet II » et amortie en 10 ans au plus.

5. PRÉAVIS
NO PR12.17PR

CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2011.

📖 MONSIEUR PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission de gestion, M. Pierre HUNKELER donne lecture que des conclusions du rapport et des remarques ci-dessous :

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

En préambule, je voudrais dire trois choses.

Tout d'abord, remercier les Commissions de gestion précédentes qui ont vu le problème liée à des commissions qui se renouvelaient chaque année et qui siégeaient sur six mois. Vous avez bien voulu changer le règlement et désormais, la commission peut travailler sur le long terme, par long terme, j'entends évidemment une durée de législature, c'est à dire cinq ans.

Enfin, je vous rappelle que la Commission de gestion dont vous connaissez les membres, est toujours prête à recevoir de votre part, des propositions de sujets à aborder, que ce soit des éléments de gestion qui fonctionnent très bien et que la commission se plaira à souligner ou des éléments qui méritent une attention particulière.

Et le dernier point que j'aimerais mentionner, c'est d'une part, que le rapport de gestion est désormais sur le site de la commune, la commission de gestion travaillant pour une meilleure

transparence et une meilleure information a jugé qu'elle devait donner l'exemple, et désormais ce rapport est donc disponible.

Et dernier point, il y en a quatre, j'en avais annoncé trois, la commission souhaite que le Bureau évite si possible de placer des séances à mi-juin parce que les délais pour les divers rapports deviennent presque impossibles à respecter, la commission a eu très exactement quatre jours pour rédiger son rapport en réponse au préavis municipal.

Cela dit, j'en viens aux conclusions du rapport sur le préavis PR12.17PR.

En conclusion, la Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, prend acte des réponses de la Municipalité, en y apportant l'amendement suivant :

Art. 1 : les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, à l'exception des réponses aux observations 1.5, 7.3 et 7.4.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Discussion sur article 1

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission de gestion à l'article 1, soit :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception des réponses aux observations 1.5, 7.3 et 7.4.**

Je vous invite à prendre votre préavis à la page 1. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité.

Sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai toutefois voter les observations qui seront contestées et notamment celles qui ont été refusées par la Commission de gestion.

Observation 1.1

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Une phrase du préavis m'a interpellée, à savoir : *La Municipalité souligne que l'ensemble de ses représentants auprès des personnes morales n'a pas encore été désigné.* Je ne sais pas quand la Commission de gestion a passé, mais j'imagine que maintenant, les personnes ont été désignées, vu qu'il y a des assembles générales pour toutes ces entités morales.

Discussion s/l'observation 1.1

Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :

Effectivement le mois de juin est le mois des assembles générales. Il y a encore quelques assembles générales qui doivent se tenir d'ici la fin du mois, donc tous les renouvellements n'ont pas encore été faits.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Merci pour votre réponse, mais est-ce qu'elles ont été désignées au moins au sein de la Municipalité ?

Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :

Oui, elles ont été désignées au sein de la Municipalité.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'observation 1.1.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote s/l'observation 1.1	La réponse de la Municipalité à l'observation 1.1 est acceptée à l'unanimité.
Observation 1.5	La discussion est ouverte sur l'observation 1.5.
<i>Discussion s/l'observation 1.5</i>	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote s/l'observation 1.5	La réponse de la Municipalité à l'observation 1.5 est refusée à une évidente majorité.
Observation 7.3	La discussion est ouverte sur l'observation 7.3.
<i>Discussion s/l'observation 7.3</i>	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote s/l'observation 7.3	La réponse de la Municipalité à l'observation 7.3 est refusée à une évidente majorité.
Observation 7.4	La discussion est ouverte sur l'observation 7.4.
<i>Discussion s/l'observation 7.4</i>	<u>Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :</u> Je suis un peu surprise par cette observation que j'estime être un désir. Si je me souviens bien, le rôle de la Commission de gestion est de contrôler le travail et la gestion de l'année précédente, hors la Fondation pour le logement a été constituée durant le printemps 2012. J'ai le même désir que la Commission de gestion, mais je refuserai cette observation parce que s'en est pas une. Je vous invite à en faire de même. <u>M. le Conseiller Pierre HUNKELER :</u> Une des tâches de la commission est de vérifier la mise en œuvre des préavis votés par le Conseil. La Commission de gestion s'est donc penchée sur le préavis qui a créé la Fondation pour le logement, un préavis extrêmement ambitieux. A l'écoute des représentants de la Municipalité, elle a constaté que la mise en œuvre d'une part, était lente, puisque le préavis a été, sauf erreur, accepté, en juin de 2011, donc il y avait un manque de mise en œuvre dès le départ et aussi que nous sommes plus entre l'observation et le vœu, mais si nous avons attendu de faire une observation formelle, elle n'aurait pu être faite que l'an prochain et vous savez que les vœux de cette année n'auront de réponses que vers avril 2013. Vu l'importance du sujet, la commission s'est permise d'insister sur les ambitions qu'elle attend de la part de la Fondation pour le logement qui, c'est juste, est en démarrage, mais si vous vous référez au préavis que nous avons accepté, ce préavis disait notamment : « <i>cet organisme sera amené à réaliser notamment des opérations telles qu'achats, ventes, échanges de terrains, constitution de droits de superficie, réalisation d'études etc.</i> » et était vu clairement comme un instrument de la Municipalité comme mécanisme proactif qui lui permette d'agir sur le marché immobilier. Donc il nous semblait important, à la Commission de gestion, de donner un signe clair sur le fait que nous attendons de cette Fondation des réalisations plus importantes que celles qui sont actuellement prévues. <u>Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :</u> La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote s/l'observation 7.4	La réponse de la Municipalité à l'observation 7.4 est refusée à une évidente majorité.
	La discussion est toujours ouverte sur la proposition d'amendement de l'article 1.
	La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote sur amendement article 1	L'article 1 amendé de ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité moins quelques absents.

Discussion sur l'ensemble
du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR12.17PR amendé est accepté à l'unanimité moins quelques absents.

La Présidente remercie la Commission de gestion pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception des réponses aux observations 1.5, 7.3 et 7.4** ;

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2011;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2012.

6. PRÉAVIS
NO PR12.10PR

CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2011 D'YVERDON-LES-BAINS
📖 MONSIEUR JÉRÔME WULLIAMOZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES,
RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Jérôme WULLIAMOZ ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée *Comptes 2011* à la page 9 et vous propose de procéder comme l'année précédente, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitres de chacun d'entre eux.

Y a-t-il une objection à procéder de cette manière ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais donc vous lire le nom du dicastère ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence et si possible le numéro de la page.

Discussion sur les comptes
2011

1 Administration générale
180 Transports publics
180.3517.01 Participation
déficit Travys

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

Je me réfère au rapport de la Commission des finances qui dit : « la Société TRAVYS a dû changer de caisse de pension. Par rapport aux statuts de la nouvelle caisse, les capitaux amenés par TRAVYS étaient insuffisants. Pour que la nouvelle caisse les accepte, Travys devait prendre des mesures d'assainissement. » Et là, je dois vous dire que j'ai un petit peu de peine à comprendre ce qui s'est effectivement passé.

Je le dis là en plaisantant, mais est-ce que la nouvelle caisse de pension est-elle du style « private banking » qui accepte l'entrée d'une nouvelle société moyennant une entrée à quelque centaines de millions ou je n'en sais rien ? J'aimerais pouvoir comprendre plus clairement cet élément-là. Merci pour vos éclaircissements.

Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :

Je ne connais pas tous les détails de Travys, puisque c'est M. le Syndic qui est au Conseil d'administration. La seule chose que je sais par rapport à la caisse de pension, c'est que, effectivement, les employés étaient en sous-couverture et que la différence du montant s'est parce qu'il faut recapitaliser la caisse de pension. C'est tout ce que je peux vous dire aujourd'hui, cela explique effectivement le montant. Pour une réponse plus complète, je laisserai le Syndic vous répondre lors d'une prochaine séance.

M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ :

Pour peut-être appuyer ce que vous a dit Mme la Vice-syndique, c'est la réponse que nous avons reçue de la Municipalité.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

Une chose dont j'aimerais que nous puissions bien nous assurer c'est que le problème de base se situait bien au niveau de la caisse de pension précédente de Travys et pas lié à la nouvelle caisse de pension dans laquelle Travys est entré. Ce sera avec plaisir que j'attendrais une réponse de M. le Syndic sur ce sujet.

7 Affaires sociales,
intégration et Culture
153 Théâtre Benno Besson
et 155 maison d'Ailleurs et
Espace Jules Verne

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je ne vois pas du tout, pour le Théâtre Benno Besson et la Maison d'Ailleurs, les entrées comptabilisées, en tous les cas pour la Maison d'Ailleurs. Est-ce que c'est un oubli ou sont-elles comptabilisées ailleurs ainsi que pour le Musée ?

Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :

La différence entre le Théâtre Benno Besson et la Maison d'Ailleurs c'est que le Théâtre Benno Besson est une institution 100% communale tandis que la Maison d'Ailleurs est une institution qui est subventionnée. Elle reçoit une subvention sauf erreur de Fr.440'000.--, mais elle se trouve dans un bâtiment communal, c'est pour cela qu'il y a un compte où il y a d'autres charges liées au bâtiment. Donc elle reçoit une subvention, il n'y a pas de recette dans les comptes communaux.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je vous remercie pour votre réponse.

8 Service des Energies
81 Service des eaux
810 Achat et ventes SEO
810.3121 Consommation
d'eau

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Si je comprends bien la note de la page de gauche, la Commune a dû acheter 539'000 m³ d'eau à Sagenord à cause d'une indisponibilité des sources des Cossaux, liée à une rupture de conduite à la Chaussée de Treycovagnes. Les problèmes survenus aux sources communales nous ont donc privé d'un demi million de m³ d'eau en 2011 qu'il a fallu compenser en augmentant les achats auprès de la Sagenord pour un montant Fr. 862'400.--. Cette petite

note me permet de mettre en évidence quelques éléments chiffrés intéressants.

Lors du débat sur la régionalisation de l'eau, nous avons longuement, au sein de ce Conseil, discuté de ce chiffre. Les Verts étaient intervenus avec les autres formations de gauche pour demander le maintien des sources de Cossaux en mains communales. Rappelons qu'elles devaient être cédées à la structure régionale dans le projet SAGREG que nous avons combattu.

Les négociations menées par la Municipalité d'alors, ont permis de dégager un autre projet baptisé Sagenors, grâce auquel les sources du Cossaux restaient propriété de la Commune. Cet acquis important était pourtant jugé quantité négligeable par certains membres du Conseil communal. Dans les débats, nous avons d'ailleurs pu entendre qu'au lieu que ce soit la société anonyme composée d'Yverdon-les-Bains et des communes avoisinantes qui payeront les travaux d'entretien, ce sera la seule ville d'Yverdon-les-Bains qui payera l'intégralité des travaux pour l'eau de ses sources bue par les communes avoisinantes.

Contrairement à ce qu'affirmaient certains Conseillers et Conseillères et conformément à ce que nous avons défendu, le maintien des sources en mains communales est une excellente chose. Preuve en est la situation 2011. Voilà que les sources nous manquent et nous devons acheter l'eau qui nous manque pour un peu moins d'un million de francs. Le maintien de ces sources dans le giron de la Commune permet donc d'économiser annuellement non pas un peu plus de Fr. 800'000.--, mais bien plus, vu que cela ne représente que trois mois de consommation.

Les débats autour de la régionalisation de l'eau ont été très durs et nous avons souvent été taxé d'irresponsables. Les comptes 2011 nous prouvent que nos interventions étaient fondées et qu'elles ont scrupuleusement défendu les intérêts des habitants de notre Commune. Nous espérons que nos collègues sauront maintenant apprécier l'importance que les sources du Cossaux revêtent pour Yverdon-les-Bains et ses habitants. Merci pour votre attention.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur le Service des énergies. La parole n'est plus demandée.

Nous revenons à la page 9. Je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, je vous lis les totaux :

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Comptes 2011		Budget 2011	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	13'315'501	1'458'361	12'853'170	1'196'500
Finances	31'120'961	112'875'875	30'299'600	106'038'300
Urbanisme et bâtiments	24'720'870	7'737'065	24'147'470	8'070'570
Travaux et environnement	21'499'645	7'308'187	20'891'430	6'533'000
Education et jeunesse	8'583'418	4'225'802	8'957'480	4'043'500
Police et sports	20'034'204	8'625'649	20'744'510	9'300'300
Affaires sociales et culture	30'282'209	4'938'307	28'108'460	3'975'000
Service des énergies	57'660'605	62'424'009	57'463'900	62'934'500
Totaux	207'217'413	209'593'255	203'466'020	202'091'670
Excédent de revenus		2'375'842	1'374'350	

Autofinancement

	Comptes 2011	Budget 2011
Résultat de l'exercice	2'375'842	-1'374'350
Amortissements	17'634'575	13'801'300
Attributions aux fonds	5'474'802	2'186'900
Prélèvements aux fonds	-220'698	-385'000
Autofinancement	25'264'521	14'228'850

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La parole est toujours ouverte sur l'ensemble de ces comptes, elle n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur comptes 2011

Le PR12.10PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2011 est accepté, tel que présenté, à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail et invite son Président à rester en place.

**7. PRÉAVIS
NO PR12.16PR****CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION DU VILLAGE DE GRESSY POUR L'ANNÉE 2011.**

📖 MONSIEUR JÉRÔME WULLIAMOZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Jérôme WULLIAMOZ ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**Discussion sur article 1**

Nous allons procéder de la même manière que pour les comptes d'Yverdon-les-Bains, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitres de chacun d'entre eux. Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée « Comptes de fonctionnement de la commune de Gressy 2011. »

Je vais donc vous lire le nom du dicastère ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence et si possible le numéro de la page.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Comptes 2011		Budget 2011	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	79'293.65	48'220.14	67'110.00	5'000.00
Finances	77'875.76	622'173.03	90'700.00	323'800.00
Domaines et bâtiments	161'668.00	47'205.20	67'508.00	29'200.00
Travaux	166'239.25	21'835.80	104'400.00	38'500.00
Instruction publique et cultes	104'345.35	3'758.90	97'100.00	4'200.00
Police	6'103.35	5'102.30	15'730.00	5'600.00
Sécurité sociale	124'707.50		125'700.00	
Services industriels	60.00	60.00	48'600.00	50'600.00
Totaux	720'292.86	748'354.37	616'848.00	456'900.00
Excédent de revenus	28'061.51			159'948.00

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur article 1

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

*Retrait de l'article 2***Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :**

Concernant l'article 2 celui-ci n'appelant pas à votation, comme il vient d'être expliqué, la Municipalité vous propose de retirer l'article 2 par simplification et gain de temps.

*Discussion sur l'ensemble du préavis***Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous arrivons ainsi au bout du préavis puisque l'article 2 est retiré. Je vais tout de même ouvrir la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR12.16PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail et invite son Président à rester en place.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : d'accepter les comptes de l'exercice 2011 du Village de Gressy tels que présentés

Article 2 : ~~d'accepter la gestion de l'année 2011 du Village de Gressy telle que présentée.~~ retiré par la Municipalité

8. PRÉAVIS
NO PR12.15PR

CONCERNANT LA 1^{ÈRE} SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2012

 **MONSIEUR JÉRÔME WULLIAMOZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Jérôme WULLIAMOZ ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie également de préciser le numéro du compte sur lequel vous intervenez au début de votre prise de parole.

1. Administration générale

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

130.3092 Recrutement,
recherche de personnel

On vient de passer en revue les comptes 2011 de la Commune, qui mentionnaient sur ce compte, un budget pour 2011 de Fr. 143'000.--, des charges pour Fr. 146'746.-- alors qu'une année auparavant, nous en étions à Fr. 66'472.-- de charges. Et ici pour ce 1^{er} complément au budget, 2012, sur un budget alloués pour 2012 de Fr. 83'000.--, on nous demande déjà de voter un crédit complémentaire de Fr. 30'000.-- avec je cite : « *mandat pour la réalisation d'assessments dans le cadre de l'engagement du chef de service de la culture (décision municipale du 7 mars 2012)* ».

Je m'inquiète quelque peu de l'augmentation régulière de ce poste, je dis régulière parce qu'à priori, si vous me passez l'expression, parti comme c'est parti, on peut imaginer qu'effectivement en 2012, on risque de se situer au minimum dans les niveaux de 2011 voir même en dessus.

J'aimerais volontiers une réponse à ce sujet.

Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :

Ecoutez, effectivement, il y a des mandats qui sont donné pour des assessments pour des postes de cadre important à la Commune. Ce n'est pas mon dicastère, les Ressources humaines, j'ai un petit peu de peine à vous répondre pour ce compte-là. J'imagine qu'il y aura effectivement d'autres mandats qui seront donnés en cours d'année 2012, mais on veille toujours à dépenser cet argent de la meilleure manière possible. C'est aussi pour trouver de bons collaborateurs qui soient compétents et efficaces. Mais, je prends note de votre remarque.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

Est-ce à dire que nos Ressources humaines ne peuvent pas gérer les engagements de collaborateurs de haut niveau ?

Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :

Notre service des Ressources humaines gère énormément ou quasiment tous nos recrutements ou engagements. Lorsqu'il s'agit de procéder à des assessments, en général ces assessments sont faits par des cabinets extérieurs de toutes façons.

1. Administration générale

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

120.3185 Prestations de
tiers

J'interviens sur le compte : prestations de tiers. J'ai quelques questions ce sujet.

J'ai été un peu interpellé par la date de la décision municipale concernant ce point. Je me suis demandé si cette enquête était en rapport avec le dépôt des signatures de l'initiative et je me suis répondu affirmativement. J'aurais souhaité connaître le nom du tiers qui a été chargé de

cette enquête ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Malheureusement en l'absence du Syndic, personne de la Municipalité n'est capable de vous donner ce nom. Par contre en pied du préavis « Collectrice sud », je l'appelle comme cela, c'est son petit nom, que vous avez reçu lundi, vous avez une série de liens, dont un qui vous amène directement à cette étude. J'imagine que vous pourrez ainsi répondre à votre propre question.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

C'était ce que j'imaginai parce qu'en regardant dans le préavis, je me suis aperçu qu'il y avait une étude Ertec sur le problème des provenances et autres. Mais, j'étais dans la supposition. Alors pour la vérifier, j'ai essayé d'aller sur le lien et je n'ai pas pu y accéder. Il faut un mot de passe pour y accéder, donc je n'ai pas pu me préparer pour cette séance comme j'aurai dû le faire. Alors, j'aimerais savoir, comment, nous Conseillers communaux, pouvons-nous accéder à ce lien ?

Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :

Alors, effectivement, il y a un petit problème avec le lien, semble-t-il. J'ai cru comprendre que de nombreux Conseillers communaux avaient téléphoné, soit au Greffe, soit au service informatique de la Commune. Je rappelle juste que nous sommes en train de traiter tout de même les compléments au Budget et par le préavis lui-même.

Peut-être que certains Conseiller communaux, intuitivement ont trouvé le mot de passe pour aller voir ce site. Je vous le souffle, c'est : « initiative » tout en minuscule.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous remercie. J'obtiens par-là même la réponse à ma première question. Je constate qu'on a oublié de nous le transmettre, mais moi, je n'ai pas oublié l'anniversaire de Mme SAUGY à laquelle j'apporte quelques douceurs pour la suite de cette séance.

Et j'ai encore une question, à lui poser, c'est de savoir ce qu'a coûté effectivement cette enquête puisque nous sommes dans un complément, alors j'aimerais savoir ce qu'elle a coûté tout simplement ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Si j'en crois ce rapport, le complément est de Fr. 48'000.--, complément à un budget « prestations de tiers » de Fr. 35'000.--.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Ma question est de savoir : est-ce qu'on a payé cette enquête avec les Fr. 35'000.-- qui avaient été mis au budget ou est-ce qu'ils ont déjà été dépensé ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Alors, j'espère que je ne vous dis pas une bêtise, mais à mon avis le montant de l'étude c'est Fr. 48'000.--. Là encore, le Syndic pourrait être plus affirmatif que moi sur cette question.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Bien, alors je me contenterais de cette réponse pour le moment, merci beaucoup.

1. Administration générale
101.3185 Honoraires et
frais d'expertises

M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ :

Juste pour apporter un complément d'information, lorsqu'il y a un compte qui comporte un certain montant, du moment qu'on y ajoute quelque chose qui n'y était pas budgété, c'est là que les compléments au budget interviennent, donc par analogie, le montant de l'étude est de bien Fr. 48'000.--.

M. le Conseiller Armand THONNEY :

J'ai parfaitement bien compris qu'un audit était nécessaire concernant les finances du GHB.

Ma question est très simple : qu'elle est le rapport qui fait que c'est la Municipalité qui va prendre en charge cet audit. ? Est-ce que c'est un prêt remboursable ou qu'elle est la raison qui fait que c'est la Municipalité ou la Commune qui va payer la totalité de cet audit ?

Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :

Tout simplement parce que nous sommes l'actionnaire majoritaire du Grand Hôtel des Bains.

M. le Conseiller Armand THONNEY :

Merci pour la réponse.

3. Urvat
425.3185.03 Etudes
d'urbanisme

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Dans la droite ligne de l'interpellation que j'ai déposée devant ce Conseil le 3 mai dernier concernant l'implantation future de l'ensemble des services communaux, je ne peux qu'avoir une attitude plus qu'interrogative devant ce crédit complémentaire.

Ces Fr. 45'000.- sont dépensés, je parle du crédit complémentaire 425.3185.03 Etudes d'urbanisme, pour étudier le déplacement de services communaux en dehors de la ville, je veux parler

- du déplacement du Service des énergies - qui jouit d'un bâtiment récent, construit et équipé selon ses besoins à la rue de l'Ancien Stand,
- du déplacement du Service des travaux et de l'environnement pour lequel il faudra construire un nouveau bâtiment dans le secteur de l'avenue Kiener, à l'endroit dit Aux Parties.

Ceci me laisse interrogative, parce qu'il s'agit là de services qui travaillent essentiellement en ville, là où l'urbanisation est dense, et pas à l'extérieur de celle-ci.

A un moment où à Yverdon, on ne parle que de juguler les mouvements pendulaires de circulation au centre ville et dans les zones habitées, il est totalement contradictoire que les multiples véhicules, lourds ou de travail et lents, des services qui entretiennent les immenses espaces publics situés au bord du lac fassent d'incessantes navettes vers leur port d'attache. Pour entretenir le parc des Rives, la plage, les terrains de foot, les abords du camping, Les Iris, les espaces des bords de la Thièle, les toilettes publiques situées dans les zones les plus urbanisées, les poubelles publiques présentes dans les rues, pour entretenir les canalisations, il est déraisonnable que tous ces véhicules, quatre fois par jour, matin, midi, reprise de l'après-midi ainsi que le soir, traversent et retraversent toute la ville pour aller de l'ouvrage au garage, de même pour les véhicules du Service des Energies.

Je m'abstiendrai donc d'approuver ce crédit complémentaire et vous prierai, Mme la Présidente, de remettre à la Municipalité la présente intervention, afin de la joindre à l'interpellation déposée le 3 mai devant ce Conseil.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR12.15PR est accepté à une évidente majorité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2012 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 738'000.-- et une augmentation des revenus de Fr. 25'000.-- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	Excédent de charges prévues au budget 2011	2'809'620
	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	123'000	
2. Finances	35'000	
3. Urbanisme et bâtiments	330'000	
6. Police et sports	103'000	
7. Affaires sociales et Culture	50'000	
8. Service des énergies	97'000	25'000
Charges supplémentaires	738'000	+ 738'000
Revenus supplémentaires		25'000 - 25'000
	Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	3'522'620

9. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2012-2013.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous allons procéder à l'élection du Bureau du Conseil communal pour l'année 2012-2013.

Nous allons commencer par l'élection du Président ou de la Présidente du Conseil.

**Election du Président ou
de la Présidente du
Conseil**

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Mme la Conseillère Aline GYGAX :

Désigner une candidate ou un candidat pour la présidence du Conseil communal n'est pas chose facile pour un parti politique.

Cependant, j'ai de la chance, le groupe socialiste yverdonnois a de la chance, car la candidature que nous vous soumettons ce soir est une évidence. C'est donc avec une grande sérénité que je vous propose M. Pierre DESSEMONTET au poste de 1^{er} citoyen.

Né à Payerne en 1969, notre candidat passe son enfance dans une famille très radicale (un grand-oncle et une maman députés, un papa Président de Conseil). Il poursuit son adolescence dans la banlieue lausannoise. Son parcours se poursuit avec des études de géographie à l'Université de Lausanne, où il préside durant deux ans la Fédération des Associations d'Étudiants. Après un passage de quatre mois en Roumanie pour son travail de licence, il obtient cette dernière en 1995.

C'est en 1996 déjà qu'il fonde la société MicroGIS SA comme associé, il y travaille d'ailleurs encore actuellement. En 1999, il se marie. De cette union naîtra en 2008, un fils.

Son émigration aux États-Unis (à Houston, dans le Texas plus précisément) se fait entre 1999 et 2003. Il travaille alors dans le domaine de l'information géographique pétrolière.

De retour à Lausanne en 2003, il prend un poste à l'EPFL. Il fait sa thèse de doctorat EPFL de 2007 à 2011, dans le domaine de la géographie urbaine et économique.

Il arrive à Yverdon-les-Bains le 1er octobre 2007.

Entré au Conseil communal en mars 2009, vous l'avez élu respectivement 2^{ème} Vice-président et Vice-président de notre Conseil.

Homme intellectuel, homme de terrain, leader (ou meneur, en français), il est tout autant à l'aise lors de la rédaction d'un rapport, que derrière un stand à la Place Pestalozzi ou encore dans de nombreuses fonctions au sein du parti socialiste yverdonnois (notamment Vice-président et chef de groupe).

Homme d'expérience, il est membre du comité directeur du parti socialiste vaudois depuis 2008.

Pierre Dessemontet détient toutes les compétences nécessaires pour assumer le poste de Président de notre Conseil, vous l'avez bien compris.

Nous sommes persuadés qu'il relèvera le défi de cette présidence avec justesse et nous lui accordons toute notre confiance.

Je vous invite, au nom du groupe socialiste, chers collègues, à soutenir la candidature de M. Pierre DESSEMONTET et vous en remercie.

Merci pour votre attention.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Conformément à notre règlement, selon l'article 12, nous votons à bulletin secret. Je prie notre huissière et notre scrutateur suppléant de distribuer les bulletins de vote. Un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul.

Distribution des bulletins.

Le scrutin est clos. Je prie notre huissière et notre scrutateur suppléant de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 83
Bulletins rentrés	: 83
Bulletins blancs	: 10
Bulletins nuls	: 1
Bulletins valables	: 82
Majorité absolue	: 42
Il y a 16 voix éparses	

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET est élu Président avec 56 voix.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre élection et selon l'usage consacré, je vous passe la parole pour quelques mots.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Merci Mme la Présidente. Cette une élection qui me fait plaisir, je vous remercie pour cette élection.

Elle me fait plaisir d'autant plus que jusqu'au dernier moment, il m'a été donné de penser qu'elle pouvait ne pas se produire.

Je mesure l'honneur qui m'est fait. Pour avoir été membre du Bureau depuis deux ans, je mesure également la charge qui m'incombe et l'engagement qu'elle va demander, tant à l'intérieur de ce bâtiment, là c'est la partie qui me motive beaucoup, parce que, finalement, la jurisprudence cette année, elle a été à peu près défrichée en entier. Le seul point je crois, que nous n'avons pas couvert, c'est celui de l'initiative communale. Et puis, le point qui m'angoisse un peu plus, c'est celui qui est à l'extérieur de ce bâtiment, les plus de 100 représentations où il s'agit de représenter dignement la ville d'Yverdon-les-Bains, la 23^e de Suisse et les 28'000 habitants qui sont là.

Il existe une différence de gabarit assez importante entre la Présidente et moi-même, mais ne vous y trompez pas, la personne qui a l'impression de devoir, ce soir, endosser un habit qui lui semble bien grand, c'est bel et bien moi.

Mme la Présidente, je vous rends la parole et je me tais pour une année.

(Applaudissements).

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Mais vous n'allez pas tout à fait vous taire, quand même.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Election du 1er ou de la 1ère Vice-présidente du Conseil**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous passons maintenant à l'élection du ou de la 1^{ère} Vice-présidente du Conseil communal.

Merci à l'assemblée de me soumettre une candidature.

M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ :

Le groupe UDF-Vert'libéral a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Jean-David CHAPUIS à la fonction de 1^{er} Vice-président du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Né à Orbe en 1962, et hormis trois années passées à Denges, il a toujours vécu dans la cité thermale. Il y a suivi l'école obligatoire et effectué son apprentissage au Centre professionnel du Nord-vaudois, jusqu'à l'obtention de son CFC de mécanicien-électricien. Marié depuis 1984 et père de deux jeunes adultes, il exerce son métier depuis 25 ans dans la même entreprise.

Entré au Conseil communal en janvier 1998, il a depuis toujours été réélu. Scrutateur en 2002, il a également présidé la Commission des affaires immobilières et un grand nombre de commissions ad'hoc. Il a participé à de nombreux scrutins, que ce soit en tant que scrutateur ou comme 2^{ème} Vice-président de notre Conseil, fonction qu'il exerce depuis une année.

Une vie et une carrière dont les fils conducteurs sont l'honnêteté, la diligence et la fidélité. Nous vous demandons par conséquent de soutenir la candidature de M. Jean-David CHAPUIS.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Conformément à notre règlement, selon l'article 12, nous votons à bulletin secret. Je prie notre huissière et notre scrutateur suppléant de distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul.

Distribution des bulletins.

Le scrutin est clos. Je prie notre huissière et notre scrutateur suppléant de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote

<u>Résultats du vote :</u>	
Bulletins délivrés	: 84
Bulletins rentrés	: 83
Bulletins blancs	: 2
Bulletins nuls	: 0
Bulletins valables	: 83
Majorité absolue	: 43
Il y a 4 voix éparses	

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS est élu Vice-président avec 77 voix.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre élection et selon l'usage, je vous passe également la parole pour quelques mots.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Merci Mme la Présidente. Je vous remercie beaucoup pour la confiance que vous me témoignez. J'ai passé une très bonne année avec la Présidente actuelle et me réjouis de travailler avec Pierre DESSEMONTET l'année prochaine. Merci encore à vous.

(Applaudissements).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous élisons maintenant notre futur second Vice-président ou seconde Vice-présidente.

J'attends une proposition de l'assemblée.

Election du 2ème ou de la 2ème Vice-présidente du Conseil**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Le groupe des Verts est heureux de vous présenter la candidature de Carmen TANNER à la deuxième Vice-présidence de notre Conseil.

J'imagine qu'il me sera difficile de vous apprendre que Carmen Tanner est une passionnée de l'environnement, tant cette cause transparaît dans ses interventions régulières au sein de ce Conseil. La biodiversité, la nature et les éco-quartiers ont trouvé en sa personne une avocate fervente et si vous restez silencieux, un de ces prochains soirs, assis non loin d'un des beaux arbres de notre ville d'Yverdon-les-Bains, vous l'entendrez peut-être s'inquiéter que l'année présidentielle de Carmen TANNER le prive, lui et ses semblables d'une voix forte au Conseil communal.

Née en 1980 à Method, Carmen TANNER y a passé tout le XXe siècle avant de quitter le Conseil général de cette commune pour rejoindre, dès le siècle suivant, la ville d'Yverdon-les-Bains et son conseil communal.

Carmen TANNER possède une licence en sciences sociales et termine un diplôme postgrade en urbanisme durable à l'Université de Lausanne. Son activité professionnelle souligne son intérêt pour les questions environnementales. Chargée de projet auprès de Velopass, chargée de campagne pour l'Association de Transports et Environnement, coordinatrice des sections pour les Verts vaudois, puis responsable des programmes jeunesse du WWF Suisse, pas une cause écologiste ne manque à son arc.

C'est donc tout naturellement, et sans jeu de mots, que Carmen TANNER milite depuis plus de dix ans au sein des Verts, que ce soit dans le Nord Vaudois ou au niveau cantonal.

Vive, enthousiaste et ouverte au dialogue, Carmen TANNER se réjouit de pouvoir servir ce Conseil au sein du bureau et de mettre sa formidable énergie au service de notre Commune. Le groupe des Verts vous engage à soutenir sa candidature au poste de deuxième Vice-présidente. Je vous remercie.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Conformément à notre règlement, selon l'article 12, nous votons toujours à bulletin secret. Je prie notre huissière et notre scrutateur suppléant de distribuer les bulletins de vote. Les consignes sont les mêmes que précédemment, un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté « OUI » ou « NON », faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul.

Distribution des bulletins.

Le scrutin est clos. Je prie notre huissière et notre scrutateur suppléant de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote

Résultats du vote :	
Bulletins délivrés	: 84
Bulletins rentrés	: 84
Bulletins blancs	: 18
Bulletins nuls	: 4
Bulletins valables	: 80
Majorité absolue	: 43
Il y a 6 voix éparses	

Mme la Conseillère Carmen TANNER est élue 2^e Vice-présidente avec 56 voix.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre élection et comme pour les deux élections précédentes, je vous passe également la parole.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Merci Mme la Présidente, chers collègues. Merci pour votre confiance, je suis très fière et très honorée par votre confiance ce soir. Je vous remercie de tout mon cœur. Je remercie aussi Cédric pour son petit mot. Je me permets de vous lire, je vous ai préparé un petit mot. J'ai longtemps hésité à me lancer dans cette aventure et je me suis décidée récemment après une discussion avec mes collègues de travail.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Excusez-moi de vous interrompre, Mme TANNER, pouvez-vous mettre le micro plus haut, on ne vous entend pas du tout.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Comme cela, ça va mieux ? Donc après une discussion avec mes collègues de travail, je leur expliquais que je craignais d'avoir de plus en plus toutes les caractéristiques d'une BOBO, une bourgeoise bohème, le comble pour une fille de syndicaliste. Un de mes collègues m'a rétorqué : « Carmen, tu ne seras jamais une BOBO, tu vis à Yverdon-les-Bains ! » C'est un collègue de Genève, ou plutôt, devrais-je dire du Grand Genève.

J'étais agacée, énervée. Je l'ai pris comme un challenge ou plutôt un défi. Je lui ai fait découvrir mon, notre Yverdon. Il a bien sûr adoré. Avec cette histoire, j'ai réalisé non pas que j'aimais vivre à Yverdon, ça je le savais depuis longtemps, mais plutôt à quel point, lorsque ce type d'épisode arrivait, je défendais corps et âme, les intérêts et l'image d'Yverdon. Et bien, c'est cet aspect-là qui m'a convaincu de continuer à œuvrer pour notre Commune et peut-être représenter Yverdon. Encore un grand merci pour votre confiance.

(Applaudissements)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Election des deux scrutateurs ou scrutatrices.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La présidence étant élue, nous allons maintenant passer à l'élection des deux scrutateurs ou scrutatrices. J'attends les propositions de l'assemblée.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF-Vert'libéral propose la candidature de M. Pierre CHERBUIN comme scrutateur.

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

Le groupe S&E *La gauche* vous propose la candidature de M. Bexhet HALIMI.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Selon l'article 12 de notre règlement l'élection des scrutateurs doit être faite au scrutin de liste, comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Y a-t-il une objection à procéder de cette manière ?

Cela ne semble pas être le cas.

Vote à mains levées

MM. les Conseillers Pierre CHERBUIN et Bexhet HALIMI sont élus scrutateurs.

(Applaudissement)

Messieurs, je vous félicite pour votre élection.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Election des deux scrutateurs suppléants ou scrutatrices suppléantes

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Pour finir, nous passons à l'élection des deux scrutateurs suppléants ou scrutatrices suppléantes.

J'attends les propositions de l'assemblée.

M. le Conseiller Eric GENTIZON :

Au nom du groupe PLRY, je vous propose la candidature de M. Harry THONNEY.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Elisabeth FARIAS.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Selon l'article 12 de notre règlement l'élection des scrutateurs suppléants doit être faite au scrutin de liste. Nous avons à nouveau deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Y a-t-il une objection à procéder de cette manière ? Cela ne semble pas être le cas

Vote à mains levées

Mme Elisabeth FARIAS et M. Harry THONNEY sont élus scrutateurs-suppléants.

(Applaudissement)

Mme et M, je vous félicite également pour votre élection. Nous avons donc un nouveau Bureau pour l'année 2012-2013.

**10. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

10.1

Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Nouveaux horaires scolaires dès la rentrée d'août 2012)

Comme tous les parents d'élèves, j'ai reçu une lettre circulaire, datée du 22 mai dernier, nous informant des nouveaux horaires scolaires dès la rentrée d'août 2012.

Je comprends bien que l'on doit prendre en compte de nombreux impératifs, tels les horaires des transports publics, tout en prenant en considération les rythmes de vie et d'apprentissage de nos enfants.

Aussi afin de cerner au mieux ces divers éléments, je me suis approché de parents et du corps enseignant, autant des classes enfantines que des niveaux supérieurs.

Globalement je n'ai pas constaté, et c'est peu dire, un enthousiasme débordant en lien avec ces nouveaux horaires, ce qui pose déjà une première interrogation s'agissant de la représentativité des personnes approchées ainsi que de la véritable concertation avec les parents, enseignants, directions notamment au travers du Conseil d'établissement.

Venons-en à quelques aspects en lien avec ces nouveaux horaires en commençant par les plus petits, qui semble-t-il, ont déjà de la peine à être attentifs dès 8h30, et qui désormais devront l'être dès 8h15.

En milieu de matinée les récréations seront prolongées alors que les pauses de midi pourraient être, dans un certain nombre de cas, réduites à 30 minutes.

Pour les élèves qui ne pouvaient déjà pas, à l'heure actuelle, rentrer à la maison notamment pour des raisons d'éloignement, la pause raccourcie à 30 minutes pourrait être une bonne chose, cela leur permettant de finir plus tôt.

Je dis "pourrait" car l'on peut s'interroger sur la motivation des élèves après une si courte pause. Les programmes de début d'après-midi devront être dynamiques, interactifs et motivants afin de minimiser l'effet digestion.

Les directions d'établissements mettront certainement tout en œuvre, dans la limite de leurs possibilités, afin d'offrir une pause de minimum 60 minutes à midi, ce qui est prévu d'après le courrier pour les classes des niveaux supérieurs.

Néanmoins je me pose la question, s'agissant des élèves qui, jusqu'à maintenant, avaient la chance de rentrer partager le repas de midi avec leur famille des conséquences liées à une pause réduite à 30 minutes.

Et bien ils mangeront, dans les structures scolaires, les sandwiches, plats froids ou peut-être, s'il y a un micro-onde, un plat réchauffé, emportés depuis la maison ou alors iront manger à la cantine scolaire.

L'équilibre de la vie de ces familles s'en ressentira, ce que l'on ne peut que déplorer. Ce sont ces mêmes familles qui devront supporter le coût financier de ces repas pris à la cantine.

Enfin, relever que pour certains élèves, venant notamment de Gressy, il faut prévoir, en l'état actuel de ce qui est connu au niveau des transports publics, je m'empresse de le préciser, des attentes quotidiennes pouvant excéder les 30 minutes, précisant au passage que cela ne concernera pas que des élèves des niveaux secondaires.

Faudra-t-il dès lors subventionner des structures d'accueil, après les classes, voir même peut-être avant, avec en corollaire une utilisation, plus en lien avec le nombre de repas budgétés, pour nos cantines scolaires ?

Voilà quelques points, dont la liste n'est pas exhaustive, sur lesquels je vous remercie pour

votre éclairage.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Il est toujours difficile de communiquer et surtout par rapport à l'harmonisation des horaires scolaires. Le communiqué de presse a été revu, revisité, et il semble, effectivement, qu'il y ait des incompréhensions.

Alors, concernant la pause de midi, il n'y aura jamais un élève qui aura une pause de midi de 30 minutes. Tous les élèves au minimum, en tout les cas pour les secondaires, la pause sera de 80 minutes, c'est à dire 1h20.

Nous avons effectivement rajouté une 5^{ème} période entre 11h55 et 12h40 et une 6^{ème} période entre 13h10 et 13h55. Et bien évidemment que l'élève qui fait la 5^{ème} période, il n'aura jamais de 6^{ème} période, donc il aura 80 minutes de pause, c'est à dire 1h20 ce qui nous paraît quant même suffisant pour que l'élève puisse rentrer à la maison.

Il y aura des élèves qui vont finir à 12h40 et puis d'autres qui vont recommencer, mais ceux qui recommencent à 13h10 auront eux terminé à 11h50. C'est simplement parce que effectivement, par rapport à l'utilisation de salles spéciales, par exemple des salles de gymnastique, vu le nombre de classes, il a bien fallu qu'on trouve des périodes où tout à coup, par exemple, un élève pourrait avoir dans la période 5 l'enseignement de la gymnastique et puis l'après-midi, par exemple, avec la période 6 qui nous permet d'avoir deux périodes de suite, on pourrait imaginer qu'à ce moment-là, une classe aille dans une salle de sciences. C'est simplement pour dire qu'il n'y aura jamais d'élève qui aura une pause de 30 minutes, elle sera au minimum de 80 minutes, à savoir 1h20.

Et puis concernant l'harmonisation des horaires, cela date d'à partir de 2009, puisque nous avons harmonisé les horaires du primaire et du cycle initial avec début des cours à 8h30.

Nous avons ensuite travaillé au sein du Conseil d'établissement où il faut savoir qu'il y a huit représentants des parents d'élèves, huit représentants du politique, huit représentants de la société civile, quatre représentants des enseignants et quatre directeurs et nous avons imaginé ce début à 8h15 effectivement en lien avec l'arrivée des transports publics, principalement des cars postaux pour les secondaires des villages qui viennent sur Yverdon.

En ce qui concerne la pause midi, elle sera au minimum de 1h20.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

J'ai pris bonne note de votre engagement par rapport à la pause de midi, parce qu'effectivement, c'est un point qui me paraît être essentiel.

Le 2^e point qui sera peut-être un peu plus compliqué à gérer, et je pense encore une fois notamment aux élèves qui viennent de plus loin que le centre ville d'Yverdon, ce sera précisément ces décalages de midi qui feront que certains pourront rentrer et parce qu'il y aura un bus d'autres pas, ou c'est les parents qui vont jouer les taxis, comme c'est déjà peut-être le cas ou trop souvent le cas. Je pense qu'effectivement, il y aura probablement quelques petits ajustements de ce côté.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Bien évidemment qu'il y aura des aménagements à trouver.

Il faut savoir aussi que l'utilisation de cette période 5, c'est à dire celle de 11h55 à 12h40 ou la période 6 de 13h10 à 13h55, on va essayer de faire qu'elle soit exceptionnelle. Ce qui veut dire peut-être qu'un élève ou les élèves des villages auront peut-être un jour ou deux jours dans la semaine une période 5 ou 6 et les autres jours, ils auront à ce moment-là 130 minutes, à savoir

2h10 de pause, ce qui leur permettra de rentrer dîner à la maison.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

Merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.2

Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN + 14 Conseillers (Refus de la Municipalité de construire des logements entre Roseyres et Graveline)

Dire et répéter que la pénurie de logements qui touche notre canton est aussi présente à Yverdon-les-Bains serait une vaine redite, qui ne fait pas avancer la solution à ce problème lancinant pour celles et ceux de nos concitoyens qui cherchent à se loger à la mesure de leurs besoins. Hormis le Chablais et les Alpes vaudoises, toutes les autres régions du Canton sont en dessous de la moyenne suisse et gravitent autour d'un taux de logements vacants de 0,2 à 0,7 %, celui de notre agglomération avoisinant la moyenne cantonale depuis plusieurs années, selon les statistiques officielles.

S'il n'est pas du ressort des autorités communales d'investir elles-mêmes dans la construction de logements, les autorités communales ont le devoir, pour autant qu'un projet sérieux et adapté aux besoins de la commune se présente, de faciliter la construction de logements, notamment si les conditions doteront ceux-ci de loyers abordables.

C'est donc avec stupéfaction qu'on apprend que la Municipalité d'Yverdon refuse, depuis plus d'un an, d'entrer en matière sur l'offre de réaliser, aux frais de l'investisseur, un plan de quartier pour construire environ 180 logements sur une parcelle de 3 hectares située côté ville, entre les quartiers d'habitation du chemin des Roseyres et de Graveline.

Cet avant-projet, dont l'auteur entend adapter la forme aux besoins de l'endroit et aux souhaits municipaux, pourrait comprendre à la fois des locatifs sur quatre niveaux, mixées à des habitations semi-individuelles ou d'ordre contigu. Ce secteur de la ville permet une intensité d'utilisation du sol de 0,6, soit la réalisation d'une surface brute de plancher de 21'000 m², ce qui représente un investissement en matière de construction de l'ordre de Fr. 80 millions + le prix du terrain.

Dans sa demande d'entrée en matière, écrite, puisqu'il n'a pu obtenir de rendez-vous avec un membre de la Municipalité, l'investisseur intéressé précise qu'il offre de réaliser, je cite : « à ses seuls frais, risques et périls toutes les démarches utiles et nécessaires à l'obtention d'un plan de quartier », fin de citation.

Située dans un secteur classé en zone intermédiaire, avec mention « territoire de l'habitat » dans le Plan directeur d'utilisation du sol d'Yverdon-les-Bains actuellement en vigueur, ayant énergies, collecteurs et équipements publics à la porte, cette parcelle est propriété d'un exploitant agricole y habitant, obligé de diversifier ses activités vu la situation périurbaine du domaine qu'il cultive.

Active dans le déchetage de bois pour le chauffage, cette famille d'agriculteurs s'est approchée de plusieurs partenaires afin de combiner son projet professionnel avec les besoins de logement que connaît notre ville. Ainsi, un groupe de niveau suisse très actif dans la construction a été approché, mais aussi un grand groupe romand produisant de l'énergie, afin d'implanter, après adaptation du zonage de la partie agricole de la parcelle, soit celle située en bordure d'autoroute, pour implanter une centrale de production de chaleur au bois.

A la lecture des courriers échangés depuis plus d'un an sur ce projet entre propriétaire, partenaires, Conseil d'Etat et Municipalité d'Yverdon, on va d'étonnement en étonnement : par lettre du 13 avril 2011, le conseiller d'Etat alors en charge de l'Economie, de l'Aménagement du territoire et du Logement approuve les deux aspects du projet, en disant notamment , je cite :

« qu'il soutient le changement d'affectation de la parcelle concernée de la zone agricole en zone à bâtir » et, plus loin « qu'il apprécierait une accélération des projets de planification dans les secteurs où les propriétaires sont prêts à investir et à construire dans les centres cantonaux et régionaux » fin de citation, une copie de cette lettre de soutien étant adressée dans la foulée à la Municipalité d'Yverdon.

Ré-interpellée à plusieurs reprises par le partenaire intéressé à la construction de logement et par le propriétaire-exploitant lui-même, la Municipalité reconnaît, je cite : « l'intérêt de ce projet en termes de développement durable et d'utilisation d'énergies renouvelables » fin de citation. Par contre, en matière de constructions d'habitations, la Municipalité vient à nouveau de confirmer son refus d'entrer en matière, que ce soit dans la réponse adressée au propriétaire en avril dernier, ou dans celle envoyée le 7 mai au promoteur-constructeur, expliquant, je cite : « que la croissance démographique de la ville sera absorbée par les quartiers Coteau-Est et Gare-Lac » et plus loin « la légalisation en terrain à bâtir de la parcelle n'étant elle pas envisagée avant 2020 » fin de citation.

Au vu de ce qui précède, et vu les besoins actuels et futurs de notre population, je suis très inquiète des obstacles qu'on dresse sur le chemin de la construction de logements à Yverdon-les-Bains et j'interpelle vivement la Municipalité en lui demandant d'expliquer à ce Conseil :

- en quoi l'augmentation d'env. 200 logements dans un quartier immédiatement voisin du parc technologique peut nuire à cette ville, notamment du fait qu'on annonce à cor et à cri plusieurs milliers de nouveaux emplois au PST dans les années à venir,
- en quoi la venue d'env. 600 habitants de plus dans un quartier déjà urbanisé prêterait d'autres projets concernant des zones où l'on en est encore à des ébauches de changements d'affectation.

Je remercie la Municipalité de sa prompte réponse.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Avez-vous 5 membres pour appuyer votre interpellation ? C'est le cas. Merci

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Mme la Conseillère, vous avez mentionné la réponse de la Municipalité concernant le développement de ce projet, et bien, elle n'a pas changé depuis. Je vais toutefois, non seulement la répéter, mais essayer de la développer un peu.

Vous l'avez dit, ce secteur est une zone intermédiaire, c'est à dire une zone qui n'est pas constructible, mais qui est dans le plan général d'affectation. Une zone qui n'est pas constructible, mais une zone qui est appelée à le devenir au gré des besoins de la ville.

Pour l'historique, disons, qu'un plan de quartier existait à cet endroit-là qui a été abrogé sur demande des propriétaires d'ailleurs au moment où le nouveau PGA a été mis en vigueur.

Actuellement, nous avons donc une zone intermédiaire que certain aimerait développer, mais qui ne fait pas partie des zones qui ont été considérées comme zone de développement prioritaire par la Municipalité, des priorités intégrées dans AggloY, ensuite, d'entente avec le canton. Dans cette politique, vous l'avez mentionné, il y a trois secteurs de développement principaux, il y a Gare-lac, il y a Coteau-Est et il y a le secteur des Parties.

Ce qu'il faut voir, c'est que Gare-Lac, c'est trois milles habitants potentiels ; Coteau-Est plus d'un millier ; les Parties près d'un millier également, probablement, nous arrivons donc à cinq milles habitants potentiels sur les dix milles qui sont l'objectif, enfin que les statisticiens nous prédisent, qui devient ainsi un objectif pour 2030. La moitié donc et pour toute l'agglomération, et pas uniquement pour la ville d'Yverdon. Nous arrivons donc à cinq milles, la moitié de cet objectif sans compter les plans de quartiers qui ont déjà été révisés ou qui sont en cours de

révision et sans compter également la densification possible, selon le PGA, le Plan général d'affectation en vigueur, des densifications qui pourraient augmenter d'ailleurs avec la révision de ce Plan général d'affectation.

Un nouveau projet, dans ces conditions, ne paraît, non seulement pas particulièrement nécessaire, mais surtout il faut voir à quel point l'augmentation de la population met sous pression la ville d'Yverdon, met sous pression son administration en termes de ressources humaines, mais aussi financières. Mais met aussi sous pression la ville en termes d'équipements collectifs. Les écoles, par exemple, sont actuellement pleines comme des œufs. On a régulièrement d'ailleurs des discussions dans ce Conseil au sujet du fait que nous n'arrivons pas à suivre avec les constructions scolaires, parce que l'augmentation de la population est trop rapide.

Si nous développons plus de projets que ce que nous avons prévu, donc plus de projets de ce que nous considérons que nous pouvons emmagasiner comme projets pour ces dix prochaines années, nous allons nous retrouver dans une situation qui risque de devenir relativement critique, qui risque de coûter cher et qui risque de coûter cher en finances, mais également, je parlais d'école, en portes-à-cabines et qui risque de créer des problèmes dont on parle beaucoup dans ce Conseil, en termes de circulation et de trafic, parce que nous devons aussi pouvoir gérer ces aspects-là. Donc pas de changement d'affectation prévu à court terme, mais bien sûr que quand cela sera considéré comme nécessaire pour la ville, pas dans un futur proche, bien sûr, cette zone intermédiaire pourra être réaffectée.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

On peut considérer que, encore une fois, les zones considérées comme AggloY, comme développables, si on peut dire ainsi, ne sont pas basées sur un schéma démocratique de décisions. Ce sont des options qui sont prises, sans consulter le Conseil, sans consulter la population, et je trouve cela très attristant, parce que nous n'avons nullement décidé des choses alors que le Plan général d'affectation actuel de la Ville d'Yverdon d'utilisation du sol, qui est toujours valable jusqu'à nouvel avis, prévoit ce territoire pour l'habitat, d'autant plus que celui-ci étant serré entre deux quartier existants, qu'il y a des écoles à proximité, qu'il faille les développer, ce n'est pas seulement ici, c'est aussi dans d'autres quartiers, il s'est construit de nouveau quartier depuis, et je ne comprends pas ce refus qui n'a pas de raison d'être, et je prie la Municipalité de répondre de manière plus considérable à cette interpellation.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Moi, je m'étonne quelque peu d'une intervention aussi focalisée que cela, dans ce périmètre-là, déjà passablement construit.

On construit pour qui et pourquoi à Yverdon ? Mme la Municipale SAVARY vient d'expliquer qu'il y a environ six milles personnes qui pourront arriver assez rapidement dans des zones qui sont déjà appropriées à cet effet. On se trouve là dans une zone intermédiaire, alors je ne vais pas le répéter, mais quand même, lorsque nous avons fait le dernier PGA à cet endroit-là, on a dû changer l'affectation de zone à bâtir en zone intermédiaire, pour différentes raisons, notamment, parce que le propriétaire l'a aussi exigé.

Mais si on continue d'après votre point de vue, c'est 1'300 hectares à Yverdon-les-Bains, et bien dans quinze ans, on aura tout bétonné. On aura même plus besoin de se poser la question si on a besoin de réserves stratégiques pour faire autre chose. Et moi je crois, qu'ici, on a l'opportunité de voir cela dans le prochain Plan directeur. Et je crois me rappeler, Mme la Conseillère communale, que vous avez exigé de la Municipalité, de revoir ce Plan directeur. Alors, il serait peut-être bon de garder quand même certaines réserves avant de tout bétonner et de ne plus avoir besoin du tout de faire un Plan directeur, et moi, j'approuve la position de la Municipalité actuelle.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.3

Une Question de Mme la Conseillère Aude BRIAND (Séance d'information publique sur le projet AggloY 2^e génération du 19 juin 2012).

Je constate qu'une nouvelle zone d'ombre plane sur AggloY : il semblerait, en effet, qu'une séance de présentation publique du projet de 2^{ème} génération ait lieu mardi prochain, soit le 19 juin à 19 heures à l'Aula Magna du Château.

Sur le site d'AggloY, on peut lire le commentaire suivant : « nous vous attendons nombreux à cette occasion », chose qui me paraît difficile. En effet, il me semble qu'aucune communication n'a été faite à ce sujet, ni à ce Conseil (qui pourtant met régulièrement en évidence les lacunes de communication du projet), ni à la population, ni à la presse.

Je demande donc à la Municipalité si cette information est exacte et, dans l'affirmative, pourquoi sommes-nous à nouveau devant un déficit de communication pour un sujet d'une telle importance ?

De surcroît, y a-t-il la possibilité d'envisager que cette séance soit déplacée à la rentrée, afin que tous les intéressés puissent y participer, car il va s'en dire que le délai de quatre jours auquel nous faisons face est bien trop court pour synchroniser nos agendas !

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Là encore, en l'absence du Syndic, je vais être obligée de vous donner une réponse un peu lacunaire.

On m'a dit que cette séance serait annoncée dans la presse en fin de semaine, donc il y aura quand même, si mes informations sont bonnes, cela me semble être la moindre des choses, une annonce un peu tout public, une invitation tout public à cette séance d'information.

Je suis tout à fait désolée que l'information arrive aussi tard. M. le Syndic l'avait dit, il me semble la semaine passée ou le mois précédant, au vu des délais très court de remise de ce projet, les différentes étapes n'ont pas pu être menées avec toute la clarté et l'efficacité que nous aurions aimé en terme d'information et de communication.

N'étant pas organisatrice de cette séance d'information, j'aurais de la peine à m'engager à la déplacer à la rentrée. Je note votre demande, toutefois, il faut quand même voir que ce texte sera déposé le 30 juin auprès de la Confédération. Je pense que l'idée était d'en faire une présentation publique avant qu'il soit déposé, plutôt qu'après. Il me semble quand même du coup qu'il soit relativement judicieux de la faire avant. Voilà en l'état, ce que je peux vous dire.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je souhaiterais, quant' à moi, savoir, je prends la balle au bon, si notre Municipalité effectuera, une fois le dépôt du dossier fait, une consultation publique telle qu'elle a eu lieu pour le projet d'AggloY Lausanne-Morges, en l'occurrence, information, que j'ai eue sur leur site. Il y a un communiqué de presse qui est paru le 24 mai, avec une information, c'est plus qu'une information, justement, c'est une consultation publique qui a eu lieu du 24 mai au 8 juin, je cite : « *délai de consultation publique auprès des Greffes des communes membres du PALM (Projet d'agglomération Lausanne Morges) et du SDT (Service du développement territorial)* notamment accompagné d'un questionnaire pour la société « civile » et accompagné également de plusieurs séances, justement, pour lesquelles toutes les personnes intéressées et au premier chef, la population, a pu donner son avis.

Ils travaillent très rapidement, là-bas, parce que, d'après ce que j'ai vu sur le site aujourd'hui, ils annoncent déjà que la consultation publique est terminée depuis le 8 juin, par définition, et qu'ils sont déjà en train de faire la synthèse de cette consultation publique pour éditer la 2^e version du rapport du PALM 2^e génération pour le mettre sur le site, je pense dans quelques jours, ou en tout les cas, dès son dépôt à la fin du mois auprès de la Confédération.

Ma question, elle est claire...

(Rire de la salle)

Ça c'était l'explication. La question maintenant, je la répète, est-ce que notre Municipalité, sachant que j'ai personnellement déposé un postulat à ce sujet qui a été approuvé relativement largement par notre Conseil, va faire une consultation publique et non pas une information publique, en l'occurrence ? Merci.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

N'étant ni responsable ni du bureau d'AggloY ni responsable de ce projet, encore une fois, j'ai de la peine à vous répondre complètement.

Ce qui est certain, c'est que, au vu des délais, ce texte étant validé le 18 juin par le comité de pilotage de l'agglomération, signé le 25 et remis avant la fin du mois de juin, il me semble tout à fait impossible, mais M. le Syndic l'avait dit aussi récemment, de faire une consultation avant son dépôt. Il avait mentionné toutefois, une « consultation » bien sûr, mais une large information et discussion sur ce sujet, qu'une telle chose pourrait avoir lieu à postériori. Pour le 18 juin, cela me paraît court.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Notre Syndic a dit dans la presse qu'il ne souhaitait pas faire de consultation alibi, mais plus de l'information qui tiennent la route. Je suis désolé de constater aujourd'hui que, réellement, cette information de la semaine prochaine, est alibi, puisque en l'occurrence, le dossier n'est même pas prêt et sera déposé sans qu'on tienne compte finalement, des remarques qui seront émises lors de cette information. Alors, là, effectivement, ça c'est que j'appelle de l'information alibi.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

J'aimerais à l'occasion de l'information qui nous est annoncée par AggloY, qu'elle que soit sa profondeur et son amplitude, que la Municipalité soit très claire sur la priorité qu'elle entend donner à AggloY, d'abord au détriment et comme élément coiffant le futur plan directeur ou si la Municipalité entend suivre la législation actuelle qui fixe comme élément essentiel et chapeautant la planification directrice communale avant les mesures d'exécution du type AggloY ?

Je ne peux pas en dire plus, je suis tenu par le devoir de réserve de ma fonction professionnelle. Merci.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Juste une question, j'ai cherché à me rendre au bureau AggloY pour obtenir des informations. Il n'y a aucun horaire qui est affiché, j'ai trouvé une porte close. Et j'ai même constaté sur la boîte aux lettres, le nom de l'ancienne personne qui dirigeait ce bureau. Il faudrait qu'AggloY se mette un petit peu à jour avec son bureau. SVP.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je voulais réagir à la seconde intervention de M. GILLIÉRON pour dire que M. le Syndic ne voulait pas faire une consultation alibi, nous faisons donc une information. Cette information n'est pas une consultation, c'est certain. Cette information est annoncé trop tard, c'est certain également, mais cette séance d'information existe bel et bien et je vous incite, je vous propose d'y participer parce que sera l'occasion, non seulement de réceptionner cette information, mais également de discuter de ce programme 2^e génération.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je constate depuis quelques séances, ce que j'appelle de l'acharnement contre le projet d'agglomération. Alors, on partage certains constats sur l'absence d'information, sur une participation démocratique qui mériterait d'être étoffée, je coirs que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Je crois qu'il faut tenir compte aussi des échéances qui sont imposées par la Confédération et du contexte dans lequel on évolue. Le dossier doit être déposé le 30 juin, Yverdon n'est pas la seule ville, la seule commune à participer à un projet d'agglomération, la concurrence sera extrêmement féroce. Je me souviens de certaines déclarations dans la presse de certaines personnes qui annonçaient ne pas vouloir être fossoyeur du projet d'agglomération.

Là, je constate avec la multiplication des interventions et la volonté claire et nette de bloquer ce processus, d'empêcher le dépôt de ce projet le 30 juin auprès de la Confédération, de couler définitivement ce projet et de s'empêcher de pouvoir bénéficier de la manne fédérale.

Je trouve cela relativement fâcheux. Je partage ce constat et ce point de vue selon lequel l'information devrait être améliorée sur ce projet, d'un autre côté, l'ensemble des orientations stratégiques qui figurent dans le projet d'agglomération No 2 ont fait l'objet d'une consultation publique en 2007, ont été débattues au sein de ce Conseil communal, ont fait l'objet de toute une série de préavis, donc à mon sens, il est faut de dire qu'il n'y a eu aucune information, aucune consultation sur ces différentes orientations.

Moi, j'aimerais, maintenant, que ce Conseil communal ainsi que la population yverdonnoise fassent comme un front uni derrière ce projet d'agglomération. La concurrence va être dure et féroce auprès de la Confédération, il faut vraiment qu'on mette toutes les chances de notre côté pour pouvoir espérer une participation financière de la Confédération.

On aura le temps, après coup, de décider s'il faut construire des habitations, le long de l'autoroute, Mme ROULET-GRIN ; s'il faut construire des routes parallèles à l'autoroute ; pour l'instant, je vous invite à soutenir ce projet d'agglomération de façon claire et nette pour que ce projet puisse être soutenu par la Confédération le 30 juin.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je veux quand même être tout à fait précis et malheureusement rectifier ce que vous avez dit, M. le Conseiller. Il n'est nullement question de bloquer le dépôt de ce rapport au 30 juin, je ne l'ai jamais dit, je ne sais pas d'où vous tirez de ma bouche, ces paroles-là. Je suis désolé.

Je n'ai jamais dit, non plus, qu'il n'y avait eu strictement aucune information, je pose simplement la question : est-ce qu'il y aura une consultation publique pour ce projet, une fois le dépôt à la Confédération, du dossier effectuée ?

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

J'ai bien entendu toutes vos interventions, et je trouve qu'il est dommage de constater une nouvelle fois que M. le Syndic a toutes les peines du monde à communiquer sur ce sujet et cela devient de plus en plus regrettable et inacceptable.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Il est facile d'émettre des critiques, il est plus difficile d'émettre des critiques qui ne soient pas opposées l'une à l'autre.

Alors, je vous entends, Mme la Conseillère, de dire que « *c'est trop tard pour organiser une information, il faudrait la repousser après les vacances scolaires* », et puis après, j'entends votre collègue qui dit : « *on n'a pas assez d'information puis il faut qu'on nous informe avant le dépôt du projet le 30 juin* ». Je crois qu'il fait savoir, soit on veut de l'information et puis, on est prêt à l'avoir, même si les délais sont serrés, tout le monde en est conscient. Il y a eu des

démissions au sein du bureau de l'AggloY dont la Municipalité n'est pas responsable et puis, qui mettent le projet d'agglomération dans une situation difficile. Et puis, ce projet d'agglomération doit respecter un calendrier qui est complexe et sur lequel nous n'avons aucune prise ou bien alors on se dit : « *ce n'est pas grave, on repousse tout, mais dans ce cas, on n'a pas la possibilité d'en discuter* ».

Je trouve que la Municipalité, en convoquant une séance de discussion mardi prochain, donne l'occasion à la population, donne l'occasion au Conseil communal de s'exprimer sur ces éléments, c'est quelque chose qui devrait plutôt être souligné et remarqué dans la situation telle qu'on la connaît et non pas de critiquer constamment.

L'important, comme le disait mon collègue VENIZELOS, il est important maintenant de savoir que nous œuvrons pour le bien d'Yverdon et que nous souhaitons que ce projet d'agglomération de 2^e génération puisse aboutir et je vous incite vraiment de tirer à la même corde plutôt que de tirer dans des directions opposées.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Je ne vais pas allonger le débat, mais je peux vous annoncer d'ores et déjà que la majorité du groupe PLR ne sera pas présent, faute d'agenda !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.4

Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Situation du Mujon suite au postulat du 16.06.2011 "Pour un Mujon vivant et non pollué")

Si ces jours, les hautes eaux cachent à notre vue les débris entraînés par les canaux vers le lac, le problème généré par ces déchets reste entier. Le 16 juin 2011, j'avais déposé un postulat au nom des Verts intitulé « pour un Mujon vivant et non pollué » qui a été accepté par le Conseil communal et renvoyé à la Municipalité.

J'avais en particulier souligné le fort degré de pollution de l'embouchure du Mujon et posé le problème des poubelles grillagées situées à proximité du canal qui sont source de pollution. J'avais suggéré entre autres de prendre contact avec le COSNY (Cercle ornithologique et de sciences naturelles d'Yverdon) pour déterminer les mesures les plus efficaces à prendre.

A ce jour, sauf amnésie partielle de ma part, aucune communication n'a été effectuée par la Municipalité.

La Municipalité a-t-elle des informations à nous transmettre ?

La situation du Mujon et par ricochet, la réserve des Vernes voisine seront-elles améliorées ?

Cette réserve est non seulement un site d'importance nationale pour les oiseaux, mais une attraction touristique pour les yverdonnois et les passionnés de nature.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Désolé, M. le Conseiller, la Municipalité n'a pas encore traité votre postulat.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je vous remercie pour cette réponse. Dans quel délai pensez-vous pouvoir le traiter ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Comme il n'y a plus de Conseil avant le mois de septembre, je pense qu'au mois de septembre, ça sera fait.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Eh bien, c'est une excellente nouvelle, les canards vous remercient déjà !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.5

Une Intervention de M. le Conseiller Pierre ARNABOLDI (Bâtiment Ancienne poste).

Le bâtiment de l'ancienne poste d'Yverdon abrite aujourd'hui, entre autre, la bibliothèque publique. Pour rappelle, 45'000 ouvrages y sont mis à disposition de la partie nord du canton de Vaud et a donc vocation régionale. Elle a été municipalisée en 1994. Par son fond ancien, elle est aussi la bibliothèque patrimoniale de la ville d'Yverdon et de la région.

La Municipalité y a engagé des travaux importants de rénovation des façades de pierre et de la toiture. Ces travaux particuliers ont créé d'importantes nuisances pour les utilisateurs. Ces utilisateurs se sont retrouvés dans une cage bruyante faite d'échafaudages et de toiles pour une durée relativement importante.

Par mon intervention de ce soir, je souhaite relever l'excellente qualité de la mise en valeur de ce patrimoine régional, tout particulièrement par son éclairage.

Je suis persuadé que ce n'est qu'une étape de la mise en valeur de l'ensemble de la vieille ville qui, à mon sens, le mérite amplement.

C'est une mise en lumière à la veille de l'été que je ne pouvais pas passer sous silence aujourd'hui.

Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :

Sur le même sujet, je voulais compléter l'information en disant, qu'effectivement, ce bâtiment est magnifique aujourd'hui. Si vous passez la nuit, les éclairages sont somptueux.

Les personnes qui travaillent dans ce bâtiment, tous les utilisateurs, pas seulement la bibliothèque publique, mais aussi la broquière et le bureau d'AggloY, puisqu'on en parlait, il est situé dans ce bâtiment-là également, ont effectivement travaillé dans des conditions un peu difficiles pendant une année. Ceux que cela intéresse, si leur agenda est libre le 26 juin prochain, deux vernissages auront lieu en ces lieux, notamment un, le vernissage du « silence », je vous encourage à y participer.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte au point 10 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :

Non, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La dernière séance du Conseil communal placée sous ma présidence touchant à sa fin, il est temps pour moi, comme le veut la tradition, de vous adresser quelques mots :

**DISCOURS DE MME LA
PRÉSIDENTE VALÉRIE
JAGGI WEPF**

La dernière séance du Conseil communal placée sous ma présidence touchant à sa fin, il est temps pour moi, comme le veut la tradition, de vous adresser quelques mots

Lors de mes propos de ma prise de fonction, je me posais la question si le fait de recevoir le prix de civisme à la fin de ma scolarité obligatoire était un signe du destin ou est-ce que cela m'avait permis de comprendre le monde politique et d'y trouver un certain intérêt? Je n'avais pas encore vraiment la réponse. Ce soir, je puis affirmer que je trouve un grand intérêt à la politique et cette année de présidence m'a réellement permis d'en prendre conscience.

Une année riche, passionnante et qui a passé à la vitesse de l'éclair. Mais, en fait, me direz-vous qu'est-ce que cela implique vraiment une année de présidence ? Je vais vous en donner la recette, vu que les activités culinaires sont à la mode :

Ingrédients :

- 1 séance d'assermentation
- 11 séances de bureau
- 11 Conseils communaux
- 1 séance de préparation aux élections donnée par l'Etat de Vaud
- 2 séances de préparation aux élections, adressées aux chefs de table
- 8 dimanches de votations/élections
- 26 visites à des nonagénaires ou centenaires
- 89 représentations aussi bien musicales, sportives, culturelles que d'assemblées générales diverses et/ou d'inaugurations
- Des dizaines de discours à préparer et prononcer
- Quelques heures d'entretiens d'embauche pour une secrétaire
- Quelques heures d'entretiens d'embauche pour une huissière
- Quelques centaines de courriels à traiter
- Des courriers à gérer
- 2 manifestations de remise de diplômes
- 2 cérémonies de remise des clés

Préparer les séances, le plus sérieusement possible, en ajoutant une touche de tension lors des premiers Conseils.

Au fur et à mesure que le temps passe, y ajouter de la détente et un brin d'humour.

Pendant toute la mise en place, un soupçon de règlement est le bienvenu...

Une fois que les séances sont terminées, prendre le temps de passer aux représentations et là, il faut ajouter sans demi-mesure :

- De l'entregent
- Des échanges
- Des connaissances nouvelles, toujours très appréciées
- De la spontanéité
- De la courtoisie

Bref, tout ce qui fait que vous passez d'excellents moments, enrichissants sur des sujets aussi intéressants que variés.

Saupoudrer de quelques centaines d'heures de relecture de Procès-verbaux, de préparations et de procédure pour les élections/votations et de traitement de dossiers divers.

Pour mener à bien cette recette, il est indispensable d'avoir à portée de mains, 2 secrétaires efficaces et un Bureau du Conseil œuvrant dans un état d'esprit ouvert et pas trop partisan.

Pour que ce plat ressorte avec toute la consistance voulue, il faut une famille qui comprenne vos absences répétées et vous soutienne à tous les instants.

Mettez le tout au chaud pendant 12 mois et vous aurez ainsi un/une président(e) du Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains.

Je voulais vous afficher la recette sur notre magnifique beamer mais il ne fonctionne pas, M. HUNKELER, donc vous vous en passerez !

Vous l'aurez donc compris, une recette qui demande énormément d'investissement mais qui est tellement gratifiante que l'on en oublie le temps que cela prend.

Néanmoins sans la précieuse aide de nos 2 secrétaires, cette recette serait évidemment beaucoup plus difficile à réaliser et je tiens, ici à les remercier tout particulièrement et leur exprimer ma plus vive gratitude, et pour cela, j'ai une petite attention à leur remettre.

Je profite également de remercier tous les membres du Bureau, avec qui nous avons partagé passablement d'heures, notamment le dimanche, eu égard au nombre de votations/élections. Toutes nos rencontres se sont passées dans la plus grande cordialité et que tous ici en soient vivement remerciés.

Je remercie également toutes les personnes de l'administration communale que j'ai eu la chance de connaître ou de mieux découvrir et qui ont contribué également à me faire avancer dans cette expérience.

Et vous tous ici présents, qui avez supporté mes coup de clochettes, mais qui m'avez également beaucoup appris, par quelque tracasserie de dernières minutes, Merci.

Et je ne pourrai terminer cette liste sans omettre d'adresser mes chaleureux remerciements à mon mari et ma fille qui, ont eux, trouvé que l'année était bien longue !

Je vais donc, dans quelques instants, quitter ce perchoir, mais les souvenirs laissés, eux ne me quitteront jamais et s'il a fallu de temps à autre remettre les pendules à l'heure, comme on le dit chez nous, les bons moments sont inoubliables. Je ne peux que souhaiter à tout un chacun de vivre un jour cette expérience.

Nous sommes en début de législature et nous avons encore tous énormément de travail pour le développement de notre ville. Je forme le vœu que nous travaillions intelligemment afin que notre relève puisse être fière de l'évolution de notre cité qui a des atouts majeurs à jouer.

C'est donc dans cet état d'esprit que j'aurais le plaisir de me retrouver parmi vous au mois de septembre et je profite encore de vous souhaiter d'excellentes vacances d'été, pour ceux qui en ont, mais à tous une pause estivale politique méritée.

Merci de votre attention.

(Applaudissements).

Merci à tous pour ces applaudissements et le bouquet de fleurs.

Mme la Vice-Syndique je vous passe la parole.

**DISCOURS DE MME LA
VICE-SYNDIQUE NATHALIE
SAUGY****Mme la Vice-syndique Nathalie SAUGY :**

Avant de vous convier, comme promis la semaine dernière par le Syndic, au traditionnel apéritif de fin d'année, j'aimerais vous adresser mes félicitations et mes remerciements pour avoir su mener comme ses débats, vous avez su le faire.

Mes remerciements et félicitations s'adresse évidemment à l'ensemble des membres du Bureau et à votre huissière qui vous accompagne tout au long de l'année.

Vous terminer ce soir votre mandat en tant que Présidente du Conseil communal, mais en tant que Présidente du Bureau électoral, j'ai cru comprendre que vous aviez un petit dernier week-end dimanche, dès lors, je vous souhaite plein succès pour ce dernier dépouillement, nous aurons une petite pensée émue pour vous.

J'aimerais adresser aussi, évidemment, mes remerciements à mes collègues municipaux ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale qui ne ménagent pas leur peine pour vous fournir beaucoup de matière, beaucoup de préavis tout au long de l'année.

Je vais m'arrêter là pour ce soir. Je vous invite donc à partager l'apéritif à l'étage d'en dessus et encore un tout bel été à tous.

(Applaudissements).

Clôture**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

La prochaine séance aura lieu en septembre prochain.

Il est 22h34, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée et un très bel été.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Valérie JAGGI WEPF

Christine MORLEO

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 juin 2012

	Page
1. Appel.....	- 342 -
2. Communications de la Présidente	- 342 -
3. Communications de la Municipalité	- 343 -
4. Préavis n° PR12.12PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'230'000.-- pour la mise en conformité de bâtiments scolaires en matière de protection incendie.  Monsieur Jacques LEVAILLANT, rapporteur.	- 343 -
5. Préavis no PR12.17PR concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2011.  Monsieur Pierre HUNKELER, Président de la Commission de gestion, rapporteur.....	- 344 -
6. Préavis no PR12.10PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2011 d'Yverdon-les-Bains.  Monsieur Jérôme WULLIAMOZ, Président de la Commission des finances, rapporteur.	- 347 -
7. Préavis no PR12.16PR concernant les comptes et la gestion du village de Gressy pour l'année 2011.  Monsieur Jérôme WULLIAMOZ, Président de la Commission des finances, rapporteur.	- 350 -
8. Préavis no PR12.15PR concernant la 1 ^{ère} série de compléments au budget 2012.  Monsieur Jérôme WULLIAMOZ, Président de la Commission des finances, rapporteur.	- 352 -
9. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année 2012-2013.....	- 355 -
10. Propositions individuelles et interpellations.....	- 362 -
10.1 Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Nouveaux horaires scolaires dès la rentrée d'août 2012).....	- 362 -
10.2 Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN + 14 Conseillers (Refus de la Municipalité de construire des logements entre Roseyres et Graveline).....	- 364 -
10.3 Une Question de Mme la Conseillère Aude BRIAND (Séance d'information publique sur le projet AggloY 2 ^e génération du 19 juin 2012).....	- 367 -
10.4 Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Situation du Mujon suite au postulat du 16.06.2011 "Pour un Mujon vivant et non pollué")	- 370 -
10.5 Une Intervention de M. le Conseiller Pierre ARNABOLDI (Bâtiment Ancienne poste).....	- 371 -
Discours de Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF	- 371 -
Discours de Mme la Vice-Syndique Nathalie SAUGY	- 374 -